

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/9/2023  
Version: 9.0  
Remplace la version: 8.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 4/12/2023

### Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Page: 1 de 8

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Therm 250

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

LZB 122: 5 L

LZB 222: 10 L

LZB 322: 20 L

Numéro CAS: 63148-52-7

Numéro de liste: 613-149-7

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Fluides de transfert de chaleur  
Utilisation industrielle  
Utilisations professionnelles / Domaine public

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Lauda Dr. R. Wobser GmbH & Co. KG

Rue/B.P.: Laudaplatz 1

Place, Lieu: 97922 Lauda-Königshofen

Allemagne

WWW: www.lauda.de

E-mail: info@lauda.de

Téléphone: +49 (0)9343-503-0

Télécopie: +49 (0)9343-503-222

Service responsable de l'information:

Section Quality Management,

Téléphone: +49 9343 503-331, E-mail info@lauda.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,

Téléphone: +33 388 373737

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Cette substance n'a pas été classifiée comme substance dangereuse.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/9/2023  
Version: 9.0  
Remplace la version: 8.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 4/12/2023

### Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Page: 2 de 8

#### 2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Spécification chimique: Polyméthylphenylsiloxane  
Numéro CAS: 63148-52-7  
Numéro de liste: 613-149-7

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés ou même d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration de sauvetage ou utiliser un appareil respiratoire ou un appareil à oxygène. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau: Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un ophtalmologue.

Ingestion: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:  
Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide combustible. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Il peut se dégager par ailleurs: formaldéhyde, Dioxyde de silice monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de travail appropriés.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/9/2023  
Version: 9.0  
Remplace la version: 8.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 4/12/2023

### Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Page: 3 de 8

Indications complémentaires: Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Refroidir les réservoirs en danger avec une lance à eau. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Veiller à une bonne ventilation, notamment dans des locaux fermés. En cas d'une aération insuffisante, utiliser un masque respiratoire. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser solvant. Nettoyer les résidus de traces avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés dans un endroit bien aéré. Protéger de radiations solaires.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec agents oxydants.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière n'est requise.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/9/2023  
Version: 9.0  
Remplace la version: 8.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 4/12/2023

### Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Page: 4 de 8

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

En cas de dégagement d'aérosols et de vapeurs: Système d'aspiration nécessaire.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:	Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.
Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme NF EN 374. Type de gants: Caoutchouc nitrile Période de latence: >480 min. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022.
Protection corporelle:	Porter un vêtement de protection approprié.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	> 300 °C (c.c. Afnor T 60103)
La température de décomposition:	En présence de températures dépassant env. 150 °C, on a pu relever la présence de petites quantités de formaldéhyde provenant de la décomposition par oxydation.
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	à 25 °C: env. 125 mm <sup>2</sup> /s
Solubilité:	soluble dans solvants organiques divers
Solubilité dans l'eau:	pratiquement insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/9/2023  
Version: 9.0  
Remplace la version: 8.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 4/12/2023

### Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Page: 5 de 8

Densité: à 25 °C: env. 1,06 g/mL  
Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible  
Caractéristiques des particules: Non applicable

#### 9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible  
Température d'auto-inflammabilité: Aucune donnée disponible  
Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible  
Indications diverses: Le produit n'est pas comburant.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

cf. 10.3

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger de radiations solaires.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique: Benzène, formaldéhyde  
En présence de températures dépassant env. 150 °C, on a pu relever la présence de petites quantités de formaldéhyde provenant de la décomposition par oxydation.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: DL50 Rat, par voie orale: > 2000 mg/kg

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/9/2023  
Version: 9.0  
Remplace la version: 8.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 4/12/2023

### Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Page: 6 de 8

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.  
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Lapin: non irritant  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. légèrement irritant  
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.  
Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cochon d'Inde: non sensibilisant  
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Test d'Ames: négatif  
Cancérogénicité: Manque de données.  
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.  
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.  
Danger par aspiration: Manque de données.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

#### Remarques générales

En présence de températures dépassant env. 150 °C, on a pu relever la présence de petites quantités de formaldéhyde provenant de la décomposition par oxydation.

Les vapeurs de formaldéhyde inhalées sont nocives pour la santé dans des concentrations d'air inférieures à 1 ppm et provoquent des irritations des yeux et des voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Distribution connue ou prévue sur les compartiments environnementaux: sol et sédiment

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/9/2023  
Version: 9.0  
Remplace la version: 8.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 4/12/2023

### Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Page: 7 de 8

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Produit

Code de déchet: 13 02 05\* = Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
ne pas verser dans les canalisations. Éviter le rejet dans l'environnement.

##### Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: Non réglementé

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/9/2023  
Version: 9.0  
Remplace la version: 8.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 4/12/2023

### Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Page: 8 de 8

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Raison des dernières modifications: Modification dans la section 1: Identificateur de produit

Créée: 18/10/2012

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CE: Communauté européenne
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- DL50: Dose létale 50%
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EN: Norme européenne
- EQ: Quantités exceptées
- IATA: Association du transport aérien international
- IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
- UE: Union européenne
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.